2025

Couvert AGRO'CIMS MULTI-MAX Service CARBO'N / O'MAPS Couverts

Objectif

- **Diversifier le paysage pour favoriser la biodiversité** (petite faune, pollinisateurs, auxiliaires)
- **Répondre aux exigences agronomiques :** production plus importante de biomasse, couverture permanente des sols avec exploitation racinaire maximale (amélioration de la structure et de la vie du sol, apport de matière organique, lutte contre l'érosion)
- **Implanter des espèces relais pour l'hiver** (seigle fourrager, avoine blanche, vesce velue, trèfles annuels)

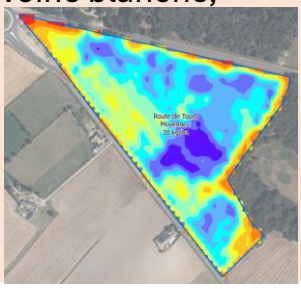

Service CARBO'N / O'MAPS Couverts :
mesure de la biomasse par satellite, estimation de l'azote piégé et restitué, estimation de la matière organique produite, estimation du carbone stocké,
visualisation de l'hétérogénéité intra-parcellaire

Caractéristiques du mélange

Composition : 10 espèces	Durée de vie
	5 mois (jusqu'à 8 mois si prolongé)

Itinéraires techniques

Prérequis avant implantation	Semis	Gestion après implantation
Toutes conditions de sols Plutôt semis direct Tous secteur Attention pour les parcelles qui ont reçu un herbicide après mars (sulfonylurées) : échec possible du couvert	Précoce à intermédiaire, entre le 1er juillet et le 31 juillet Recommandation : semis direct dans les 48 heures après récolte, entre le 1er juillet et le 31 juillet. Privilégier un semis en ligne à une profondeur de 1cm minimum. Bien mélanger les semences pour obtenir un semis homogène. Densité : 25kg / ha	Broyage ou fauchage à l'automne à une hauteur de 20cm pour donner de la lumière aux espèces hivernantes

Plus d'informations : Fiche AGRO'CIMS MULTIMAX

Eligibilité

Parcelles concernées pour bénéficier de l'aide d'Ohé la Terre

Conditions requises : le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire ANJOU suivant la cartographie d'OHÉ LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.
Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHÉ LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

Surface totale des parcelles concernées par la demande

Conditions requises : entre 5 et 20 ha pour l'ensemble des couverts mellifères Grandes Cultures

Mélange autorisé

Seul le mélange ci-dessous est autorisé. Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entrainera l'annulation du remboursement.
Mélange AGRO'CIMS MULTIMAX :

Espèces	Densité Kg/Ha	Composition %	Nombre de graines semées /m²
Sorgho fourrager	4,25	17 %	14
Vesce Velue	4	16 %	12
Vesce du Bengale (Pourpre)	2,5	10 %	6
Phacélie	2,5	10 %	139
Avoine rude	2,5	10 %	12
Seigle fourrager / Avoine d'hiver	2,5	10 %	9
Trèfle Incarnat	2	8 %	69
Trèfle Squarosum tardif	2	8 %	56
Tournesol	1,75	7 %	3
Radis Asiatique	1	4 %	6
TOTAL	25	100 %	326

Fournisseur du mélange

CAPL
CAVAC
CAP Faye
SCPA
VSN
OCEALIA
Terre Atlantique
COC
OXAGRI
SABOC

Semenciers fournissant le mélange

Eliard spcp

Versement de la subvention

Investissement	
Coût moyen à l'hectare (semence + service CARBO'N)	87,40€ HT / ha
Participation Ohé la Terre	43,70€ HT / ha (dont 5€ / ha service CARBO'N)
Reste à charge	43,70€ HT / ha (env. 50%)

Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 1er juin et le 30 septembre 2025, pour tout le monde
1er arrivé 1er servi jusqu'à épuisement du budget
Le versement du 1er septembre au 31 décembre

Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur. L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges. Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- Être localisé sur le secteur ANJOU
- Utilisation du mélange éligible et respect des densités de semis
- Surface comprise entre 5 et 20 ha pour l'ensemble des couverts mellifères Grandes Cultures (AGRO'CIMS VOLCOURT, AGRO'CIMS MULTIMAX)
- Contractualisation du service CARBO'N / O'MAPS Couverts pour la surface demandée

Les justificatifs sont transmis à savoir :

- La facture d'achat des semences de couverts
- La facture d'achat du service CARBO'N / O'MAPS Couverts
- Un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention Ohé la Terre)